

Procès-verbal

Assemblée communale 17 décembre 2019

Présidence: Monsieur Sébastien Dorthé

Scrutateurs: MM. Jean-Claude Ayer, Jean-Luc Schafer, Fredy Schläfli

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1085

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2019 (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition, peut être commandé au bureau communal ou consulté en ligne sur notre site Internet: www.matran.ch).
2. Planification financière 2019-2023.
3. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.60, uniquement pour l'année 2020.
4. Adoption d'un règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables.
5. Budget 2020
 - 5.1. Budget de fonctionnement 2020.
 - 5.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement.
 - 5.2. Budget des investissements 2020.
 - 5.2.1. Réfections urgentes de collecteurs et mises en séparatif.
 - 5.2.2. Réfection de la place de sports et des loisirs.
 - 5.2.3. Mise en place d'un giratoire et aménagement de deux arrêts de bus sur la route cantonale (route de l'Ecole – Champ Riond).
 - 5.2.4. Mise en place de nouveaux collecteurs secteur « Champ Riond ».
 - 5.2.5. Mise en place de nouvelles conduites d'eau potable secteur « Champ Riond ».
 - 5.2.6. Assainissement et remplacement de la conduite d'eau potable secteur « route de la Bagne ».
 - 5.2.7. Acquisition d'un tracteur pour la voirie.
 - 5.2.8. Aménagement de la TransAgglo - secteur halte Avry-Matran à Villars-sur-Glâne.
 - 5.2.9. Approbation du budget des investissements 2020.
6. Election d'un membre de la Commission financière.

7. Modification du règlement sur le droit de cité communal.
8. Adoption d'un nouveau règlement scolaire.
9. Informations du Conseil communal.
10. Divers.

A 20h00, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il nomme ensuite les scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes.

Personnes présentes :	73
Citoyens présents ayant le droit de vote:	72

N'a pas le droit de vote : le secrétaire communal.

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

M. Dorthé demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2019 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch . La parole n'étant pas demandée, le Président propose à l'assemblée de l'adopter à main levée. Au vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	73
Citoyens présents ayant le droit de vote:	72
Approuvent:	71
Refus:	0
Abstentions :	1

2. Planification financière 2019-2023

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. Selon l'article 86d de la Loi sur les Communes et l'article 43c du Règlement d'Exécution de cette même Loi, les Communes doivent établir un plan financier une fois par année après

l'approbation des comptes par l'Assemblée. La Loi prévoit également que le plan financier soit présenté régulièrement à l'Assemblée.

Pour établir le plan financier, nous devons prendre en compte l'évolution des chiffres des 5 dernières années comptables – dans le cas présent les années 2014 à 2018 - pour planifier les 5 années suivantes, soit 2019 à 2023.

Le processus de planification se déroule en 3 phases :

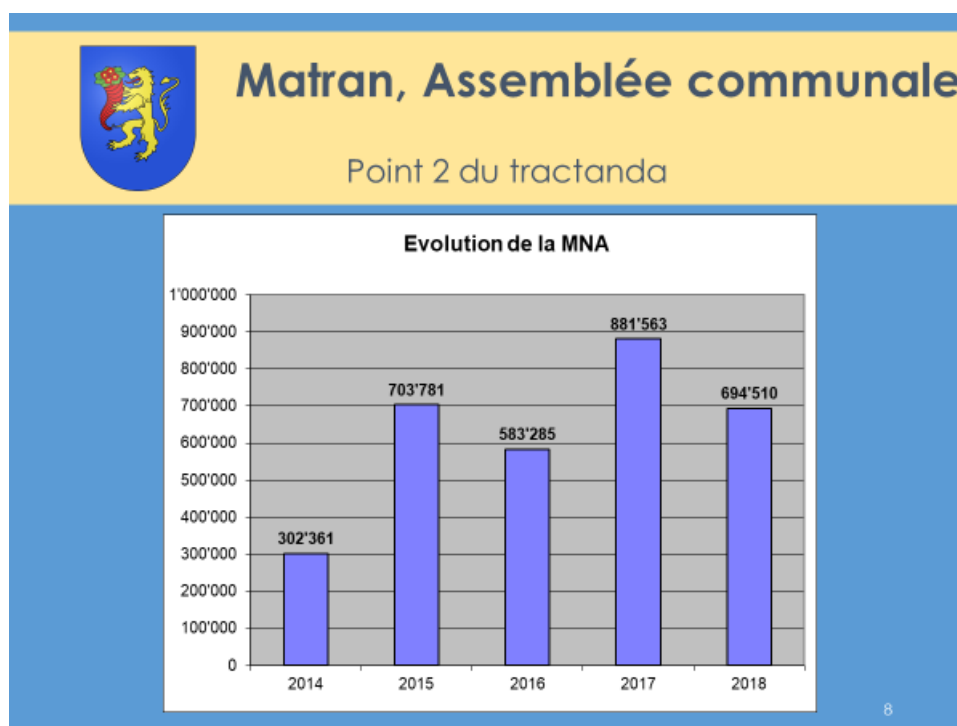
Dans la 1^{ère} phase, nous saisissons dans le logiciel les données des comptes de fonctionnement des années 2014 à 2018.

Dans la 2^{ème} phase, nous procédons à l'apurement des comptes 2014 à 2018. Il s'agit d'effectuer des ajustements comptables afin d'éliminer des charges ou des recettes extraordinaires qui fausseraient la planification.

Enfin, **dans la 3^{ème} phase**, nous procédons à la planification proprement dite. Le logiciel planifie les comptes 2019 à 2023 en fonction de toutes les données saisies dans les 2 phases précédentes ainsi que sur la base d'un taux de progression qui est calculé soit sur l'année 2018, soit sur la moyenne des années 2014 à 2018 ou peut alors être modifié manuellement afin de correspondre plus précisément à la réalité.

Au final, cette planification nous indique le montant de la MNA, soit la Marge Nette d'Autofinancement de notre Commune qui représente le résultat financier avant amortissements extraordinaires et attribution aux réserves.

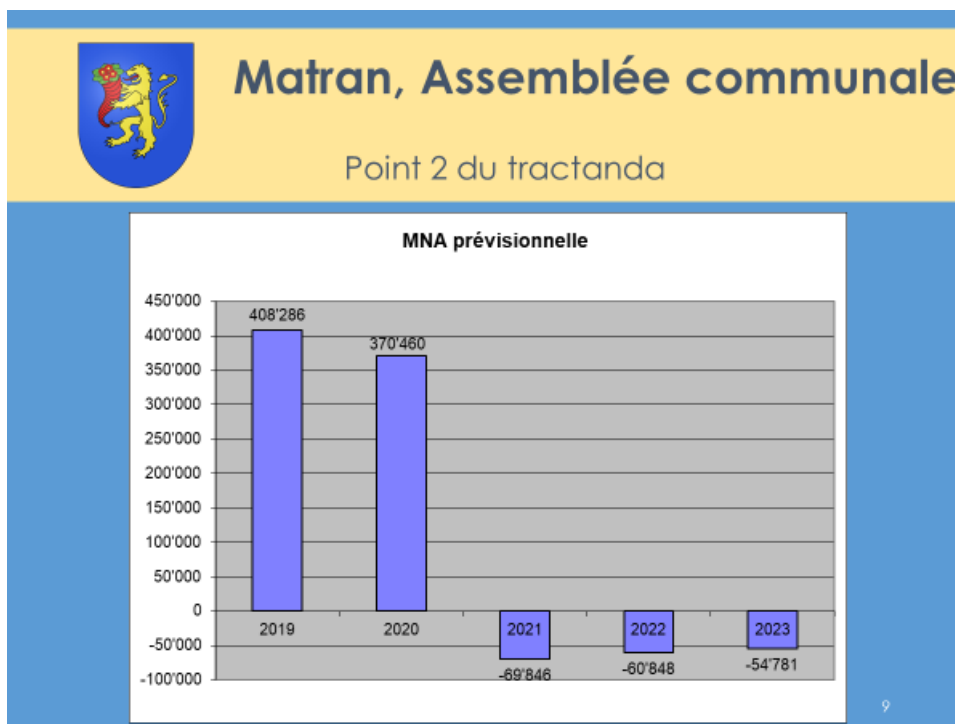
Voici un premier graphique qui indique la marge nette d'autofinancement des années 2014 à 2018.



La moyenne de la MNA des 5 dernières années s'élève à plus de CHF 600'000.00. Ces bénéfices nous ont permis d'effectuer des amortissements supplémentaires et d'attribuer des montants

importants aux réserves, la dernière provision ayant été l'attribution de 2x CHF 300'000.00 à la réserve en vue de la réforme fiscale des entreprises.

Voici maintenant le graphique présentant l'évolution de la MNA pour les années 2019 à 2023.



La planification des années 2019 à 2023 a été établie en tenant compte d'un coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques de 0.62, taux qui a été appliqué en 2018 et 2019.

On peut constater que les années 2019 et 2020 devraient dégager une marge nette d'autofinancement d'environ CHF 370'000.00 à CHF 400'000.00 en tenant compte de l'utilisation de la provision pour les effets de la réforme fiscale des entreprises (RFFA).

Pour les années suivantes, c'est un déficit annuel d'environ CHF 60'000.00 qui est projeté. Ceci s'explique par une augmentation des charges liées. En effet, c'est à partir de 2021 que sera prise en compte l'augmentation de la population liée au quartier de la Pâla.

Il relève également qu'au moment de l'établissement de cette planification, il manquait de nombreuses informations liées à la RFFA, et de ce fait le Conseil communal pourra établir une nouvelle planification pour l'assemblée du printemps 2020.

Néanmoins au vu de la planification financière présentée, nous pouvons nous projeter dans le futur avec optimisme afin de maintenir une excellente santé financière.

M. Sébastien Dorthé cède la parole à la commission financière pour son commentaire.

M. Christian Nobs, nouveau président de la commission financière, donne lecture du commentaire de la commission financière.

« Le Conseil communal a élaboré avec soin et prudence une planification financière pour 2019 à 2023. La marge nette d'autofinancement (MNA) et son évolution nous permettent

d'envisager l'avenir et le développement de notre commune avec sérénité, ce que nous approuvons. »

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

3. Modification du coefficient d'impôt communal, pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.60, uniquement pour l'année 2020

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. Comme indiqué dans la convocation à cette assemblée, le Conseil communal propose une nouvelle fois de modifier le coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques. Le taux formel actuel est de 0.65. Il a été abaissé provisoirement à 0.62 pour les années 2018 et 2019. Après diverses réflexions lors de son séminaire annuel et lors d'une séance consacrée spécialement au budget 2020, le Conseil communal propose d'abaisser le coefficient d'impôt communal à 0.60 pour l'année 2020 uniquement.

Pourquoi 0.60 ?

Il s'agit tout d'abord du coefficient qui permet d'obtenir un budget équilibré, légèrement bénéficiaire. D'autre part, sur la base de la planification financière, nous pouvons constater que les comptes devraient encore être bénéficiaires en 2020 et 2021.

Pourquoi fixer ce coefficient uniquement pour 2020 ?

2020 marquera l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire communal. En effet, la centaine de logements du quartier de la Pâla seront terminés d'ici l'été prochain. Du point de vue du Conseil communal, c'est une façon de faire un geste en faveur des citoyens matranais qui ont contribué à la bonne situation financière de la commune ces dernières années. »

En tenant compte des conséquences liées à la réforme fiscale des entreprises qui peuvent toutefois être supportées par la réserve constituée à cet effet et sur la base des tendances déjà connues des comptes 2019 et de la planification financière des années 2019 à 2023, le Conseil communal est en mesure de proposer à l'Assemblée communale une nouvelle modification du coefficient d'impôt communal et de le fixer à 0.60, ceci pour l'année 2020 uniquement.

M. Sébastien Dorthé le remercie pour sa présentation et cède la parole à la commission financière pour son préavis relatif à la modification du coefficient d'impôt communal pour l'année 2020.

M. Christian Nobs excuse l'absence de M. Michel Waeber qui ne peut pas participer à l'assemblée de ce soir. Il donne lecture du préavis de la commission financière. Comme démontré par la planification financière préalable et ses résultats, et étant donné que la santé financière de notre commune est garantie, la CFM soutient pleinement l'abaissement du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques de 0.65 à 0.60 pour l'année 2020.

M. Sébastien Dorthé remercie la commission financière pour son préavis et ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve la modification du coefficient d'impôt communal, pour les personnes physiques, de 0.65 à 0.60, uniquement pour l'année 2020.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	72
Refus:	0
Abstentions :	1

4. Adoption d'un règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables

M. Christophe Pierret, conseiller communal et président de la commission de l'énergie, présente cet objet. Comme informé par tout-ménage dans le courant du mois de septembre 2019, l'ancien règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables va prendre fin le 31 décembre 2019.

La Commission de l'énergie et le Conseil communal étant favorable au renouvellement de ces subventions incitatives, ces derniers ont étudié un nouveau règlement similaire valable à partir du **1^{er} janvier 2020**.

Le principal changement de ce règlement est la suppression du fond qui arrive à épuisement et la mise en place d'un montant budgétisé de CHF 25'000.- par année.

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

M. Michel Diot, en tant que membre de la commission de l'énergie, relève que le règlement prévoit toujours une subvention pour les vélos électriques. Par contre, ils devront être achetés en Suisse, et seuls les vélos qui ont une assistance électrique jusqu'à 25 km/heure seront subventionnés.

M. Charles Bochud estime que le montant de CHF 25'000.- n'est pas suffisant, notamment si plusieurs propriétaires changent de chauffage ou entreprennent des travaux conséquents.

M. Christophe Pierret relève qu'il s'agit d'un règlement incitatif, et que dès lors le montant est suffisant.

M. Sébastien Dorthé confirme que l'expérience des 10 dernières années a démontré que ce montant était suffisant. D'autre part, en tenant compte des subventions du canton et des déductions fiscales, cumulées à la subvention communale, cela devient très intéressant pour le propriétaire qui entreprend un changement de chauffage.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée adopte un nouveau règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelable.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	73
Refus:	0
Abstentions :	0

5. Budget 2020

5.1. Budget de fonctionnement 2020

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet.

 Matran, Assemblée communale		
5.1. Présentation du budget de fonctionnement		
	Charges 2020	Produits 2020
Totaux de fonctionnement	7'790'000.00	7'794'000.00
Excédent de recettes	4'000.00	
(2019)	7'692'900.00	7'687'100.00
Excédent de charges		5'800.00

Tout d'abord, il a été tenu compte dans ce budget de fonctionnement de l'augmentation de la population attendue en 2020. Le Quartier de la Pâla représente environ 250 personnes. Pour donner un ordre de grandeur, cela représente environ 15% de la population actuelle de notre village qui est d'un peu plus de 1'500 personnes. »

Il passe en revue les éléments marquants de ce budget, chapitre par chapitre.

Chapitre 0 : Administration

L'augmentation principale des charges de ce chapitre provient du poste « informatique ». Il est prévu d'instaurer au sein de l'administration communale une gestion électronique des documents afin de réduire l'utilisation du papier et de gagner en efficacité, principalement concernant l'archivage des documents. En plus d'un travail conséquent de la part du personnel pour mettre en œuvre cette nouvelle gestion, ceci impliquera des coûts de l'ordre d'environ CHF 65'000.00 qui comprennent la mise en place d'un nouveau logiciel et des licences ainsi que du support de la société informatique.

Chapitre 1 : Ordre public

Il n'y a aucune modification significative par rapport au budget 2019. Les 2 éléments principaux de ce chapitre sont les participations de la commune à la Police intercommunale pour CHF 68'300.00 et au corps de sapeurs-pompiers pour CHF 60'800.00. L'encaissement des taxes non-pompier représente CHF 30'000.00.

Chapitre 2 : Enseignement et formation

L'augmentation des charges et des recettes de ce chapitre est la conséquence de la fusion des cercles scolaires d'Avry et Matran. Selon la convention signée avec la commune d'Avry, c'est Matran qui s'occupe de la gestion du cercle scolaire fusionné, contre rémunération. Dès lors, différents comptes de charges ont été ajoutés dans notre budget. Un compte de recettes a également été ajouté pour la refacturation des frais à la commune d'Avry.

Chapitre 3 : Culture et loisirs

Il n'y a pas de modification particulière par rapport au budget 2019. Concernant la culture, il y a tout d'abord quelques charges cantonales et régionales, comme la participation au Conservatoire, à la Bibliothèque régionale d'Avry, à la promotion culturelle et à Coriolis Infrastructures. Au niveau des charges communales, la commune participe aux activités culturelles de Matr'en Sort et à l'Association Matran Sculpte.

Concernant les loisirs, nous pouvons citer l'entretien des sentiers pédestres qui comprend maintenant le plateau de la Glâne des Hommes inauguré le 5 octobre dernier.

D'autres montants sont également portés au budget pour diverses activités telles que le camp de ski de l'école primaire, la colonie, les loisirs des aînés et les activités liées à FriTime.

Chapitre 4 : Santé

Pour ce chapitre, le Conseil communal peut uniquement se fier aux chiffres communiqués par les instances cantonales et régionales. En effet, il s'agit essentiellement de charges liées qui ne sont toutefois qu'en légère augmentation par rapport à 2019.

Chapitre 5 : Affaires sociales

Ce chapitre est également composé principalement de charges liées. La diminution de charges de plus de CHF 100'000.00 par rapport au budget 2019 concerne notre participation aux aides matérielles du service social. En comparaison aux comptes 2018 et aux comptes provisoires 2019, nous constatons que le montant qui nous avait été communiqué pour le budget 2019 était beaucoup trop élevé.

Chapitre 6 : Transports et communications

Il n'y a pas d'éléments particuliers à relever dans ce chapitre. La diminution des charges provient du fait qu'il n'y a pas de travaux conséquents prévus en 2020 sur le réseau routier communal au niveau des comptes de fonctionnement.

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

Ce chapitre comprend les sous-chapitres de l'approvisionnement en eau (l'eau potable), la protection des eaux (les eaux claires et les eaux usées), les ordures ménagères, le cimetière, la correction des eaux et endiguements, la protection de la nature ainsi que l'aménagement du territoire.

Ce chapitre ne subit pas de modifications majeures par rapport au budget 2019. La différence principale concerne le cimetière. Il est prévu un accès pour les personnes à mobilité réduite qui sera aménagé au Sud de l'église pour permettre d'accéder plus facilement au cimetière ainsi qu'à l'église.

Chapitre 8 : Economie

Il n'y a rien de particulier à relever dans ce chapitre qui comprend les forêts ainsi que 2 domaines gérés par l'Agglomération : le tourisme et la promotion économique.

9. Finances et impôts

L'augmentation des charges concerne la péréquation intercommunale pour laquelle notre participation a augmenté de plus de CHF 100'000.00.

Concernant les recettes, je vais maintenant vous présenter les effets de la réforme fiscale des entreprises (RFFA) sur nos recettes fiscales.

 Matran, Assemblée communale	
5.1. Présentation du budget de fonctionnement	
Conséquences de la réforme fiscale (RFFA)	
Impôts sur le revenu des personnes physiques	129'800.00
Impôts sur la fortune des personnes physiques	64'800.00
Impôts sur le capital des personnes morales	-60'800.00
Impôts sur le bénéfice des personnes morales	- 484'400.00
Compensation de l'Etat de Fribourg	236'800.00
Différence totale selon budget 2019	- 113'800.00

Totaux de fonctionnement

Tenant compte de l'abaissement du coefficient d'impôt pour les personnes physiques à 0.60, le budget de fonctionnement 2020 est quasiment équilibré. Il en résulte un bénéfice de CHF 4'000.00 sur l'ensemble du budget dont le total des charges représente CHF 7'790'000.00.

A l'issue de cette présentation, **M. Sébastien Dorthé** cède la parole à M. Christian Nobs, président de la commission financière, pour son préavis relatif au budget de fonctionnement 2020.

M. Christian Nobs donne lecture du préavis de la commission financière. La CFM a examiné le budget de fonctionnement 2020 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable ainsi qu'avec les directives du service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2020 par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018. Pour plusieurs rubriques, la situation des comptes provisoires à fin octobre 2019 nous a aidés à contrôler la plausibilité de certains postes du budget.

Lors de deux séances, dont une en présence d'une grande partie du Conseil communal, nous avons pu forger notre opinion et poser toutes les questions souhaitées. Ayant reçu des réponses adéquates et correspondantes à nos attentes, en conclusion, nous pouvons affirmer que, le budget 2020 est correct, tant du côté des recettes que des dépenses.

Malgré la baisse fiscale proposée, le petit bénéfice annoncé de CHF 4'000. — nous rassure et nous permet d'approuver le budget tel que présenté.

M. Sébastien Dorthé remercie la commission financière pour son travail et son préavis.

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

M. Claude Schuler s'étonne que le budget de fonctionnement ne prévoie pas la suppression des gendarmes couchés de la route de l'Ecole.

M. Michaël Studer lui répond qu'un montant était prévu au budget 2019. Cependant, le coût des travaux était d'une part, supérieur au montant budgétisé, et d'autre part, la commission des routes, nouvellement créée, souhaitait avoir une vue d'ensemble de l'état du réseau routier avant de proposer un crédit d'investissement. Ainsi, un crédit d'investissement devrait être demandé à l'assemblée du printemps.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve d'une part le budget de fonctionnement 2019, tel que publié dans "Matr'en cause", et d'autre part le préavis de la Commission financière.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	73
Refus:	0
Abstentions :	0

5.2. Budget des investissements 2020

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente le budget des investissements 2020 dans sa globalité.

Matran, Assemblée communale		
3.2. Présentation du budget d'investissement		
	Charges	Produits
Crédits liés	40'000.00	80'000.00
Crédits de paiements	970'000.00	36'500.00
Crédits à voter (et à dépenser en 2019)	677'500.00	0.00
TOTAL	1'687'500.00	116'500.00

Après cette présentation, il relève que l'assemblée va se prononcer d'abord séparément sur chaque crédit à voter.

M. Sébastien Dorthé le remercie pour cette présentation et cède la parole à Mme Anne-Sophie Brady pour la présentation du 1^{er} investissement à voter.

5.2.1. Réfections urgentes de collecteurs et mises en séparatif

Mme Anne-Sophie Brady, conseillère communale responsable des eaux usées, présente cet objet. L'intégralité des canalisations d'évacuation des eaux de la Commune a été expertisée, par contrôles caméra. C'est le bureau Fuchs ingénieurs qui a mené ces opérations et qui a ensuite analysé et compilé les résultats, pour aboutir à des recommandations en matière d'assainissements. Certains travaux sur le réseau se sont avérés urgents, d'autres moins. Le Conseil communal entend procéder au plus vite aux travaux les plus pressants. Bien entendu, il convient de profiter de ces travaux urgents pour mettre certains tronçons de canalisations en séparatif, selon les recommandations du bureau d'ingénieurs précité.

Le constat est le suivant concernant les réfections qui doivent impérativement être réalisées, si possible dès le printemps 2020 :

- Fraisage, colmatages et purges sur des tronçons de canalisations des routes de la Berra, de la Guérite, de l'Etang et du Madelain, pour un montant de CHF 99'200.-.
- Renouvellements et purges sur certains tronçons de canalisations des routes de l'Arney, de la Tire et des Colibris, pour un montant de CHF 451'100.-.
- Mise en séparatif des tronçons des routes de la Forge et de la Scie, pour un montant de CHF 820'000.-.
- Renouvellements, purges, et fraisages sur certains tronçons de canalisations des routes du Levant, de la Source, du Creux-Dorand et des Alouettes, pour un montant de CHF 86'100.-.
- Fraisages et colmatages sur certains tronçons de canalisations des routes de la Sablière, de Champ-de-Croix et de la Bagne, pour un montant de CHF 43'600.-.

M. Sébastien Dorthé remercie Mme Brady pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par un emprunt, qui fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service des communes. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Basé sur une séance en début d'année à laquelle nous avons participé, ainsi que plusieurs rapports élaborés par des spécialistes, la CFM est d'avis de suivre les recommandations stipulées dans le rapport en matière d'assainissements de notre réseau des eaux usées.

La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 1'500'000.-, par emprunt bancaire ainsi que le plan financement tel que présenté. »

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

M. Francis Corpataux estime que l'assemblée devrait connaître le coût total des travaux à réaliser avant de voter un crédit d'investissement pour les travaux urgents.

Mme Anne-Sophie Brady lui répond que c'est difficile d'estimer ce montant. Tôt ou tard, l'entier du réseau devra être assaini. Il y en a pour plus d'une dizaine de millions, ce d'autant plus qu'il faudra réaliser du séparatif dans certains secteurs. L'importance de l'étude qui a été entreprise est de permettre à la commune d'avoir une bonne vue d'ensemble de l'état de son réseau des eaux usées. Cela permet dans un premier temps d'entreprendre les travaux urgents et par la suite d'assainir certains secteurs lorsque des travaux routiers sont réalisés par exemple.

M. Dominique Chenaux relève que la commune possède un SIT de qualité et que l'état du réseau devrait y figurer.

M. Sébastien Dorthé prend note de cette bonne proposition.

M. Michel Diot demande si le colmatage est une mesure efficace.

Mme Anne-Sophie Brady lui répond que si la solution est proposée par des professionnels, c'est qu'elle est fiable. Bien évidemment, un colmatage ne remplace pas un nouveau collecteur.

Mme Maria Marques da Costa Monteiro Vacher souhaite des précisions pour les collecteurs situés sous une route privée.

Mme Anne-Sophie Brady lui répond que la commune ne s'occupe pas des collecteurs privés. Si un collecteur communal est situé sous une route privée, la question se posera lorsqu'il y a des travaux sur cette route.

M. Alain Blanc se souvient qu'il y avait à l'époque des réserves pour ce genre de travaux.

M. Sébastien Dorthé relève que ces réserves sont bientôt épuisées. D'ailleurs le Conseil communal étudie actuellement la modification des règlements pour l'eau potable et les eaux usées. Il suit de près les travaux des autres communes qui ont des problèmes sur le sujet.

Mme Anne-Sophie Brady confirme que SINEF est mandaté pour nous conseiller dans ces dossiers.

M. Francis Corpataux propose de réaliser ces travaux urgents sur deux ans, pour éviter que le réseau routier soit en permanence en travaux.

M. Sébastien Dorte relève d'une part que tous les travaux de cet investissement ne seront pas réalisés en même temps et d'autre part que certains travaux ne bloquent pas les routes.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 1'500'000.00 pour des réfections urgentes de collecteurs et mises en séparatif et son financement par un emprunt qui fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service des communes.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote :	73
Approuvent:	73
Refus:	0
Abstentions :	0

5.2.2. Réfection de la place de sports et des loisirs

M. Michael Studer, conseiller communal responsable des infrastructures sportives présente cet objet.

Depuis toujours, le Conseil communal s'engage pour le sport au sein de la commune. Preuve en est, l'installation du fitness urbain inauguré en mai 2017. Il veut continuer à soutenir les activités sportives extérieures en réaménageant la place de sports et des loisirs, qui a été construite en 1999.

Celle-ci a déjà incité bien des jeunes et moins jeunes à s'adonner au sport en plein air (terrain de basket, de beach-volley ainsi que le rink de skater hockey), sans oublier les adeptes de la planche à roulette avec l'installation et la réfection du skate park faite au début 2019.

Concernant la place des loisirs pour les plus petits, le temps faisant malheureusement son travail, notre service de voirie a déjà démonté certains jeux, du fait de leur défectuosité.

Par la suite, le Conseil communal a décidé de faire contrôler les jeux restants quant aux normes de sécurité et leur fonctionnement. Il en ressort que les différents jeux ainsi que le mobilier urbain ne sont plus aux normes de sécurité en vigueur.

Dès lors, nous vous proposons la rénovation de cette place de sports et des loisirs en tenant compte des normes actuelles, afin que les enfants et adolescents puissent continuer à utiliser les différents jeux et pratiquer leur sport favori en plein air sans danger.

M. Sébastien Dorte remercie M. Studer pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de

financement de cet investissement de CHF 300'000.- qui sera financé par des liquidités. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 300'000.- ainsi que son financement par des liquidités. »

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion sur ce point.

M. Rémi Clément demande s'il peut obtenir des plans.

M. Sébastien Dorthe lui répond que ce n'est pas le cas actuellement. Ce dossier est dans sa phase d'obtention d'un crédit d'investissement et devra être traité conformément à la législation des marchés publics. Une fois le dossier final établi, il pourra être mis sur le site Internet de la commune.

M. Alberto Lamas demande si la place de sport sera éclairée.

M. Sébastien Dorthe lui répond que ce n'est pas le cas, conformément au permis de construire. Il faut en effet penser à la tranquillité du voisinage.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 300'000.00 pour la réfections de la place de sports et des loisirs et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote :	73
Approuvent:	73
Refus:	0
Abstentions :	0

5.2.3. Mise en place d'un giratoire et aménagement de deux arrêts de bus sur la route cantonale (route de l'Ecole – Champ Riond)

M. Michael Studer, conseiller communal responsable des routes présente cet objet.

Suite à l'approbation de la mise en zone résidentielle du lieu-dit « Champ-Riond » (2014), la commune devra réaliser les infrastructures de ce secteur.

Au niveau routier, il s'agit de mettre en place un giratoire qui aura pour effet une amélioration de l'accessibilité à la commune et au quartier concerné, de réduire la vitesse de roulement des véhicules et d'améliorer le confort des transports publics.

A ce giratoire sont également intégrés deux arrêts de bus supplémentaires. Il est en outre prévu la pose d'un revêtement phono absorbant afin de limiter au maximum les nuisances sonores.

Les coûts de ces travaux ont été chiffrés à CHF 1'200'000.-. Ce montant fait l'objet d'une

convention entre les propriétaires concernés et la commune. La clef de répartition prévoit une participation d'un tiers pour la Commune.

Ainsi, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver le crédit d'investissement de CHF 1'200'000.-, dont CHF 400'000.- à charge de la commune, financé par des liquidités.

M. Sébastien Dorthé remercie M. Studer pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par des liquidités. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Afin de donner une chance au développement de notre commune, la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 1'200'000.-, dont CHF 400'000.- à charge de la commune, ainsi que son financement par des liquidités. »

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

M. François le Fort regrette de ne pas avoir d'informations sur le dossier des promoteurs. Selon ses souvenirs, il s'agit de 15 immeubles pour près de CHF 150 millions. Il relève que le terrain a été mis en zone du temps où il siégeait au Conseil communal, et porte ainsi une part de responsabilité. Cependant à l'époque, personne ne pouvait s'imaginer qu'on veuille à n'importe quel prix densifier les zones à bâtir.

Champ Riond est au milieu de nulle part, et ses 700 futurs habitants devraient posséder près de 500 véhicules. Et s'ils ont choisi d'habiter à Matran, ce qui les intéresse c'est d'être à proximité de la jonction d'autoroute, ce d'autant plus que la gare est trop éloignée et que l'offre de bus n'est pas suffisante. Il trouve aberrant que d'un côté la commune préconise des économies d'énergie et que de l'autre qu'elle réalise ce quartier.

Au niveau de la sécurité routière, le projet n'est pas bon. Pour 700 habitants, on peut estimer 70 enfants. Tôt ou tard, il sera nécessaire de réaliser une passerelle ou un passage souterrain pour leur permettre de traverser la route cantonale. Et si le giratoire coûte plus de CHF 1'200'000.-, il n'ose pas imaginer le coût d'un passage souterrain ou aérien, et les promoteurs ne seront plus là pour payer.

Au niveau immobilier, ce quartier sera une cité dortoir pour bernois ou vaudois de la côte lémanique. Il trouve regrettable dès lors que la commune finance les infrastructures de ce projet et de permettre ainsi aux promoteurs de réaliser une excellente opération financière.

M. Sébastien Dorthé a bien ciblé les craintes de M. Le Fort. Au préalable, il relève que la commune a rencontré le Conseiller d'Etat Steiert concernant les problèmes relatifs aux PAL de nombreuses communes, dont la presse a fait largement écho. Matran est touché par ce problème, mais la situation n'est pas trop grave. Ainsi, tant le PAL que le PAD Champ Riond devraient être approuvés au début 2020. A ce niveau, la densification est une réalité voulue par la législation fédérale, et les communes sont bien obligées de s'y conformer.

Au niveau environnemental, il relève que tant la commission d'aménagement que celle de l'énergie examineront les dossiers de construction des bâtiments. Et il est satisfait de constater que M. Le Fort sera attentif à cet aspect à ce moment-là.

Pour ce qui est de la sécurité des piétons pour la traversée de la route cantonale, il relève que les spécialistes mandatés estiment que c'est la meilleure solution.

Financièrement, il est logique que la commune participe également au financement de cet investissement, car les travaux prévus ne concernent pas seulement le quartier de Champ Riond. Et enfin, il n'est pas d'accord avec l'avis de M. Le Fort sur la qualité de desserte des bus. Certes les bus n'ont pas la même ponctualité que le train, mais l'offre s'est nettement étoffée ces dernières années et à satisfaction de la population.

M. Michael Studer précise qu'il ne sera pas possible aux habitants de ce quartier de posséder deux voitures ou plus. Le PAD prévoit une place de parc par logement ainsi que des places de parc « visiteurs » en suffisance.

M. François Butty demande s'il s'agit bien d'un arrêt de bus supplémentaire.

M. Sébastien Dorthé lui répond que c'est bien le cas, les autres arrêts à Matran étant maintenus à ce jour.

M. Michel Diot est satisfait d'apprendre que la commission d'énergie sera consultée lors de la demande de construire des immeubles. Il propose qu'elle travaille conjointement avec la commission d'aménagement.

Mme Maria Marques da Costa Monteiro Vacher demande quelle sera la limitation de vitesse dans ce giratoire.

M. Michael Studer relève qu'il n'y aura pas de limitation spéciale. Par contre, de part la dimension du giratoire, il ne sera pas possible de rouler à plus de 35 km/heure.

M. Daniel Blanc relève que la vitesse est limitée actuellement à 60km/heure et demande s'il ne serait pas possible de la mettre à 50 km/heure.

M. Michael Studer lui répond que la commune n'a pas son mot à dire, mais que ce sont les spécialistes du canton qui décideront.

M. Francis Corpataux demande si la convention avec les promoteurs est déjà signée.

M. Sébastien Dorthé répond que la commune a déjà signé plusieurs conventions avec les promoteurs. Pour les investissements qui sont votés lors de cette assemblée, les conventions sont signées et la commune a une confirmation écrite de leur accord sur leurs participations.

M. Charly Bochud demande l'identité des promoteurs.

M. Sébastien Dorthé ne peut pas lui garantir qu'ils seront les mêmes maintenant que lors de la réalisation des travaux. Mais à ce jour, il s'agit des enfants de Feu M. Philippe de Weck constitués en hoirie.

M. Gérard Guex a entendu dire qu'il y aurait une nouvelle ligne de bus.

M. Sébastien Dorthé confirme qu'il pourrait y avoir prochainement une nouvelle ligne de bus à Matran, suite à la réalisation de la nouvelle halte CFF. En outre, un prolongement de la ligne no 5 depuis la gare de Villars-sur-Glâne pourrait être étudié.

M. François Roubaty estime que le passage piéton est dangereux, comme tous les passages piétons qui se trouvent à la sortie d'un giratoire, soit au moment où les automobilistes réaccélèrent.

M. Sébastien Dorthé relève qu'il a fallu 3 séances entre les mandataires de la commune et les services de l'Etat (mobilité et SPC) pour trouver la meilleure solution. Toute l'attention a été portée à la sécurité, et il est dès lors convaincu qu'il s'agisse là de la meilleure solution.

M. Philippe Stalder n'est pas convaincu par ce giratoire qui va ralentir le trafic. Et il estime que c'est aux promoteurs de payer cette infrastructure.

M. Michael Studer lui répond que l'investissement comprend également l'aménagement de deux arrêts de bus. De plus, le giratoire va également favoriser les automobilistes venant de la route de l'école qui auront plus de facilité pour entrer sur la route cantonale.

M. Alain Blanc demande la date des travaux.

M. Michael Studer lui répond qu'ils n'auront lieu que lors du début des travaux du quartier, vraisemblablement en 2021.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 1'200'000.-, dont CHF 400'000.- à charge de la commune, pour la mise en place d'un giratoire et aménagement de deux arrêts de bus sur la route cantonale (route de l'Ecole – Champ-Riond) et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	49
Refus:	5
Abstentions :	19

5.2.4. Mise en place de nouveaux collecteurs secteur « Champ Riond »

Mme Anne-Sophie Brady, conseillère communale responsable de la protection des eaux présente cet objet. Concernant le réseau des eaux usées, la commune doit raccorder le nouveau quartier à son réseau. Le nouveau collecteur sera dimensionné afin de garantir, non seulement l'évacuation des eaux du nouveau quartier, mais également celle des anciens quartiers. La commune profite de l'occasion pour prévoir la réfection et la mise en séparatif de ce secteur. La commune a examiné plusieurs variantes en prenant en compte ses propres besoins et les besoins du nouveau quartier.

Le Conseil communal a abandonné une variante financièrement plus avantageuse, car cette dernière prévoyait le déversement des eaux claires dans le ruisseau du Bugnon. Ceci n'était en effet pas acceptable du point de vue environnemental car le ruisseau du Bugnon n'était pas assez pour y déverser les eaux claires. Finalement, ces eaux pluviales seront déversées dans la Glâne.

Une convention qui définit la clef de répartition entre les propriétaires concernés et la Commune a été passée. Elle est la suivante : CHF 675'000.- (45%) pour les propriétaires et CHF 825'000.- (55%) pour la Commune, soit au total un investissement de CHF 1'500'000.-.

M. Sébastien Dorte remercie Mme Brady pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par un emprunt, qui fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service des communes. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

«Avec la même réflexion que précédemment, cet investissement est une nécessité pour notre futur nouveau quartier de « Champ Riond », la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 1'500'000.-, dont CHF 825'000.- à charge de notre commune, ainsi que son financement par emprunt bancaire. »

M. Sébastien Dorte ouvre la discussion sur ce point.

M. Alain Blanc s'inquiète pour les peupliers qui sont protégés et demande à quelle distance passent les collecteurs.

M. Sébastien Dorte estime la distance à 50 mètres d'après le plan présenté.

M. Bernard Schago connaît bien la configuration du quartier du Perru. Il relève que les collecteurs de ce quartier sont assez profonds et il ne faudrait pas que cela pose problème pour ces nouveaux collecteurs. D'autre part, il avait fallu dévier l'eau de la source de Feu M. Philippe de Weck.

M. Francis Corpataux relève qu'il y a un droit d'eau à redonner aux propriétaires des secteurs H et G du quartier du Perru.

M. Sébastien Dorte remercie MM. Schrago et Corpataux pour ces précieuses informations. Le service technique prendra contact avec eux pour obtenir plus de précisions.

M. Francis Corpataux estime que la participation des promoteurs n'est pas assez importante.

Mme Anne-Sophie Brady lui répond que le Conseil communal a mandaté un spécialiste pour lui fournir des arguments avant d'aller négocier avec les promoteurs. Au final, il s'agit d'une bonne négociation pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 1'500'000.-, dont CHF 825'000.- à charge de la commune, pour la mise en place de nouveaux collecteurs secteur « Champ-Riond » et son financement par un emprunt.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	57
Refus:	0

5.2.5. Mise en place de nouvelles conduites d'eau potable secteur « Champ-Riond »

Mme Anne-Sophie Brady, conseillère communal responsable des eaux présente cet objet.

Pour profiter des synergies avec les travaux du secteur « Champ-Riond », la Commune devrait rénover également son réseau d'eau potable. D'une part, l'âge des conduites existantes est d'environ 40 ans et ces dernières ont une durée de vie estimée à 50 ans. Après sondages, leur état de vétusté est bel et bien confirmé et leur remplacement s'avère nécessaire. D'autre part, la chambre de vanne automatique pour l'apport d'eau du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) doit être déplacée et remplacée, car elle se trouve actuellement sur le futur emplacement d'un arrêt de bus.

M. Sébastien Dorthé remercie Mme Brady pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement de CHF 160'000.- qui sera financé par des liquidités. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Afin de profiter de synergie avec les travaux de « Champ Riond », la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 160'000.- ainsi que son financement par des liquidités. »

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

M. Bernard Schrago craint que la qualité de l'eau diminue à Matran en raison de l'arrivée de nouveaux habitants car le réseau sera également alimenté par l'eau du CEFREN de moins bonne qualité que celle des sources de Matran. Le Conseil communal est-il inquiet de cet état de fait ?

Mme Anne-Sophie Brady peut le rassurer, les sources de Matran sont suffisantes pour les nouveaux quartiers.

M. Bernard Schago et M. Francis Corpataux sont inquiets sur le dimensionnement du réservoir, et sa capacité de stocker suffisamment d'eau pour la bonne gestion du réseau.

Mme Anne-Sophie Brady les rassure également sur ce sujet.

M. Gérard Guex n'est pas convaincu au niveau du CEFREN. Actuellement, la commune achète déjà de l'eau au CEFREN. Ainsi, il apparaît logique que la commune doive acheter encore plus d'eau au CEFREN.

Mme Anne-Sophie Brady relève que la commune achète surtout de l'eau au CEFREN lorsqu'il y a un problème avec l'une des deux pompes. L'eau de Matran est très ferrugineuse et les pompes doivent être régulièrement entretenues. D'autre part, le CEFREN est également sollicité en période de canicule.

M. Daniel Blanc sait que l'hoirie de Weck possède des sources. Le Conseil communal serait bien inspiré de prendre contact avec eux.

M. Sébastien Dorthé le remercie pour cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 160'000.– pour la mise en place de nouvelles conduites d'eau potable secteur « Champ-Riond » et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	60
Refus:	0
Abstentions :	13

5.2.6. Assainissement et remplacement de la conduite d'eau potable secteur « Route de la Bagne »

Mme Anne-Sophie Brady, conseillère communal responsable des eaux présente cet objet. En 2018, la conduite d'eau potable de ce secteur a subi une rupture due à la vétusté. Des dégâts ont été occasionnés notamment sur la parcelle voisine (art. 61 RF de Matran) où sont stationnés les véhicules d'exposition du garage Amag.

Afin de pallier cette situation, le Conseil communal n'a d'autre choix de proposer le remplacement de la conduite d'un diamètre de 100 mm, sur une longueur de 120 mètres, par une conduite d'un diamètre de 160 mm.

M. Sébastien Dorthé remercie Mme Brady pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement de CHF 80'000.- qui sera financé par des liquidités. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Pour répondre à l'urgence de la situation, la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 80'000.- ainsi que son financement par des liquidités. »

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 80'000.– pour l'assainissement et le remplacement de la conduite d'eau potable secteur « Route de la Bagne » et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	73
Refus:	0
Abstentions :	0

5.2.7. Acquisition d'un tracteur pour la voirie

M. Christophe Pierret, conseiller responsable de la voirie présente cet objet. La Commune possède un tracteur de type JOHN DEERE 3720 acquis en 2006. Malheureusement, il n'est plus possible de le conserver et il faut prévoir son remplacement dans les plus brefs délais. A cet égard, une analyse a déjà été menée, avec le concours de la Voirie et du Service technique, et il est proposé l'acquisition d'un nouveau tracteur de marque JOHN DEERE. Cela est également justifié pour les raisons suivantes :

1 : Il est absolument nécessaire que le maximum d'engins soient engagés lors du déneigement, à savoir 3 engins en même temps, un pour les routes et deux pour les plus petits accès et les trottoirs.

2 : Il est actuellement constaté une augmentation des tronçons de routes communales et de mobilité douce (notamment l'accès au quartier de la Pâla et les différents sentiers pédestres) cela sans compter le développement que connaîtra notre commune.

3 : Il est également constaté une augmentation de places vertes et notamment le nouveau jardin des sculptures.

4 : L'acquisition du nouveau tracteur permettra de diminuer la manutention des accessoires (lame à neige-épareuse-tondeuse-réservoir d'eau pour l'arrosage...), étant entendu que tous les accessoires de l'ancien tracteur sont compatibles avec le nouveau.

M. Sébastien Dorthé remercie M. Pierret pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement de CHF 85'000.- qui sera financé par des liquidités. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Cet investissement amenant un gain d'efficacité notable, la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 85'000.- ainsi que son financement par des liquidité. »

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point. A la question de M. Michel Diot, il répond que le Conseil communal n'a pas examiné l'opportunité d'acquérir un véhicule électrique.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 85'000.- pour l'acquisition d'un tracteur pour la voirie et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	72
Refus:	0
Abstentions :	1

5.2.8. Aménagement de la TransAgglo – secteur Avry-Gare - Villars-sur-Glâne

Mesure 3M.06.02 du Plan d’agglomération 3^{ème} génération (PA3)

M. Nicolas Rérat, conseiller responsable du transport présente cet objet.

1. Projet

La TransAgglo est un axe structurant de mobilité douce dont le principe a été développé dans le cadre du Plan d’agglomération de 2^{ème} génération (PA2) et qui a pour objectif de relier Avry à Düdingen. Elle traversera 7 communes sur une distance effective de 17 km. Elle doit améliorer le confort et la sécurité des usagers de mobilité douce dans leurs déplacements pendulaires et de loisirs.

La mesure 3M.06.02 du Plan d’agglomération de 3^{ème} génération (PA3) prévoit de finaliser un tracé le long des voies CFF entre Avry-Centre et Villars-sur-Glâne, d’adapter les gabarits des voies existantes et de réaliser les tracés manquant en tenant compte du contexte topographique ou de contraintes techniques.

L’agglomération soutient fortement la réalisation de cet axe de mobilité douce puisque depuis 2016 sa directive de financement des mesures prévoit un subventionnement de 100% pour la TransAgglo. Les communes d’Avry, Corminboeuf, Matran et Villars-sur-Glâne sont concernées par la mesure 3M.06.02. Dès 2015, ces 4 communes se sont réunies pour mandater une étude de faisabilité afin d’avoir suffisamment de précisions pour pouvoir l’inscrire en priorité A dans le PA3. Elles ont ensuite poursuivi le travail en octroyant un mandat d’ingénieur pour l’élaboration du projet.

Le début du tracé s’inscrit juste après la nouvelle halte d’Avry/Matran, au Nord des voies CFF, il se poursuit le long des voies CFF vers l’Est en s’adaptant au terrain naturel jusqu’à rejoindre la route existante qui dessert la gare de Matran. La route existante sera réaménagée avec le gabarit du profil type de la TransAgglo, puis le tracé traverse la ligne CFF au moyen d’un passage inférieur. Après ce passage inférieur, le tracé longe les voies de chemin de fer jusqu’au viaduc autoroutier où la TransAgglo profitera de ce même viaduc pour passer sous l’autoroute. Sur ce secteur de traversée sous le pont autoroutier il sera exécuté un mur de soutènement en vertu de la topographie du terrain. Le tracé continue en descente contre la limite de forêt pour ensuite traverser des champs sur la Commune de Villars-sur-Glâne tout en restant sur la même courbe de niveau. Le tronçon se termine par la liaison au passage inférieur existant de la ligne CFF du Croset, exploitant partiellement les routes existantes. Afin de garantir un bon confort aux usagers, la pente longitudinale ne dépassera pas 6% sur toute la longueur du tronçon. Des aires de repos sont prévues le long du tronçon afin de garantir à l’usager une place de détente.

Les coûts d’études ont été financés par le budget de fonctionnement des quatre communes, à part égales soit ¼ pour chacune d’entre elles. Ces coûts d’études sont également couverts par le subventionnement de l’agglomération.

2. Développement futur non-compris dans le projet

La TransAgglo représente la colonne vertébrale pour la mobilité douce et permet de traverser toute l’Agglomération. Après cette réalisation, il est envisagé de réaliser des accès supplémentaires, qui pourraient être financés dans le prochain Plan d’agglomération (PA4)

3. Coût

Coût global du projet	CHF	
9'000'000.-		
Crédit demandé pour la Commune de Matran (1/4 du montant global)	CHF	2'250'000.-
Amortissement par un versement de subvention de l'Agglo en 2023	CHF	2'250'000.-

4. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le projet d'aménagement de la TransAgglo – secteur Avry-Gare - Villars-sur-Glâne et d'approuver le crédit d'investissement demandé de CHF 2'250'000.- financé par un emprunt bancaire.

M. Sébastien Dorthé remercie M. Rérat pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement qui sera financé par un emprunt bancaire. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Nous ne pouvons raisonnablement pas rester en dehors d'un tel projet, qui aura pour principal objectif de relier Avry à Guin, c'est pourquoi la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 2'250'000.-, par emprunt bancaire ainsi que son plan de financement. »

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

M. Charly Bochud est contre ce projet. Il trouve aberrant un projet de CHF 42 millions pour des cyclistes qui roulent sans casque, sans respecter les règles de circulation et sans phares. Idem pour des pékins qui se promènent. Il ne comprend pas le Conseil communal qui soutient un tel projet et qui soutient la fermeture de la gare de Matran. Il invite l'assemblée à refuser cet investissement, car finalement même si l'Agglo rembourse cet investissement, les contribuables matranais financent également l'Agglo.

M. Nicolas Rérat indique que la Confédération prendra à sa charge entre 35 et 40 % du projet. Il s'agit d'un projet visionnaire et les générations futures ne comprendront pas sa non-réalisation. D'autre part, il s'agira de réaliser d'autres chemins pour dans le village pour y accéder rapidement, et ainsi rendre intéressant cet TransAgglo.

M. Gérard Guex est favorable. En Suisse allemande, il y a beaucoup plus de pistes cyclables qu'en Romandie, ce que beaucoup de romands envient. Il ne comprendrait pas dès lors que Matran refuse ce projet à cause des coûts.

M. Gabriel Donzallaz demande si le nouveau quartier de la Pâla aura un accès direct sur la TransAgglo.

M. Sébastien Dorthé lui répond que cela sera le cas. Cet accès est financé par les promoteurs. On n'en parle pas lors de cette assemblée, car son financement est assuré par les promoteurs.

M. Jean-Claude Ayer est favorable à ce projet. Il préfère voir les cyclistes en sécurité sur

la TransAgglo plutôt que sur les routes cantonales.

M. Bernard Schrago demande ce qui va se passer en cas d'accident.

M. Sébastien Dorte lui répond qu'il s'agit de la responsabilité civile des usagers.

M. Michel Guex relève que la TransAgglo permettra de diminuer de nombreux trajets de bus pour amener les élèves à leur CO de Sarine-Ouest.

M. Bernard Schrago propose d'installer des buvettes et des WC le long de la TransAgglo.

M. Sébastien Dorte prend note de cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 2'250'000.– pour l'aménagement de la TransAgglo – secteur Avry-Gare - Villars-sur-Glâne Mesure 3M.06.02 du Plan d'agglomération 3^{ème} génération (PA3) et son financement par un emprunt qui fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service des communes.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	69
Refus:	1
Abstentions :	3

5.2.9 Approbation du budget des investissements de 2020

M. Sébastien Dorte relève que l'Assemblée communale doit maintenant approuver le budget des investissements 2020 dans leur globalité.

M. Sébastien Dorte ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve le budget des investissements 2020, tel que publié dans "Matr'en cause".

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	61
Refus:	0
Abstentions :	12

6. Election d'un membre de la commission financière

M. Sébastien Dorte, Syndic, présente cet objet. En début d'année, le Conseil communal avait reçu la démission de deux membres de cette commission. Lors de l'assemblée du 16

mai 2019, seul M. Joël Frossard avait été élu. Il reste un poste à repourvoir.

Suite à l'appel lancé dans Matr'en cause, **M. Sébastien Dorthé** relève que le Conseil communal a reçu 1 candidature, à savoir celle de M. Stéphane Delaquis. Comme ce dernier n'est pas présent, il lit son message de candidature :

« Je vous fais parvenir ma candidature en tant que membre de la Commission Financière de la commune de Matran. Je me présente en quelques mots :

48 ans, marié et papa de 2 enfants, je suis citoyen de notre belle commune depuis 26 ans que je traverse régulièrement à la course ou en VTT. Ingénieur HES en Electrotechnique, j'ai complété ma formation par un CAS en management d'entreprise à la HEG de Fribourg. J'occupe depuis 2018 le poste de directeur / associé de CISEL Informatique à Matran, société informatique aux services des PME suisses romandes pour laquelle je m'investis depuis 1999.

C'est avec plaisir que je propose à l'assemblée ma candidature en tant membre de la Commission Financière et vous garantis de m'engager pleinement dans cette fonction si tel est votre souhait. Pour des raisons personnelles, je ne pourrai toutefois pas assister à l'assemblée du 17 décembre et vous prie par avance de m'en excuser. »

M. Sébastien Dorthé demande à l'assemblée si quelqu'un veut se porter candidat. Ce n'est pas le cas. Il demande à l'assemblée d'élire M. Stéphane Delaquis ce qu'elle fait par applaudissement.

M. Sébastien Dorthé remercie l'assemblée.

7. Modification du règlement sur le droit de cité communal

M Simon Gabaglio, conseiller communal et président de la commission de naturalisation, présente cet objet. Le règlement était disponible sur le site Internet de la commune. Depuis le 1^{er} janvier 2018, de nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales sur la nationalité et le droit de cité fribourgeois sont entrées en vigueur. Il s'agit de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité (LN) et son ordonnance d'exécution (OLN), ainsi que de la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité (LDCF) et son règlement d'exécution (RDCF). Ces nouvelles dispositions concernent tous les dossiers de naturalisation déposés après le 1^{er} janvier 2018.

Si ces modifications entraînent bien quelques changements dans les critères d'octroi de la nationalité suisse et du droit de cité fribourgeois (telle que l'obligation de parler une langue nationale, ou de posséder un permis C), le rôle de la Commune et de la Commission des naturalisations change très peu. Cette dernière est toujours compétente pour évaluer l'intégration générale du candidat et rendre un préavis à l'attention du Conseil communal qui rend la décision formelle d'octroi ou de refus du droit de cité communal.

La modification qui sera soumise à l'Assemblée est dès lors en grande partie formelle. Il s'agit de mettre à jour les références juridiques cantonale et fédérales. Seule une modification importante en termes de procédure concerne la possibilité qu'à la Commission des naturalisations de renoncer à entendre le candidat, s'il estime avoir les éléments suffisant pour se prononcer sur la base du dossier, très complet, que le Service des affaires

Institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) lui transmet.

Bien que ce nouveau règlement intègre cette possibilité, la Commission s'est déjà positionnée dans le sens d'en faire un usage des plus restreint, souhaitant privilégier le contact humain et les rencontres dans le cadre de ce processus.

M. Sébastien Dorte ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée adopte les modifications du règlement sur le droit de cité communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	73
Refus:	0
Abstentions :	0

8. Adoption d'un nouveau règlement scolaire

M Simon Gabaglio, conseiller communal responsable des écoles, présente cet objet. Le 1er août 2015, la nouvelle loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (dite : loi scolaire, LS) est entrée en vigueur. Son règlement, adopté par le Conseil d'Etat le 19 avril 2016, est lui entré en vigueur le 1er août 2016. Dès lors, les communes avaient un délai au 1er août 2018 pour adapter leur règlement scolaire à cette nouvelle législation qui prévoit entre autres la constitution d'un conseil des parents et son organisation.

Différents éléments ont concouru à ce que la Commune de Matran retarde ce renouvellement. En premier lieu, les difficultés rencontrées pour maintenir un cercle scolaire autonome en raison du déficit attendu d'effectifs. La Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports (DICS) s'est en effet montrée dubitative, lorsque nous lui avons soumis un premier projet de règlement en début d'année 2018, lequel aurait dû être modifié dès lors que le Conseil communal allait devoir conclure une convention de fusion de son cercle scolaire avec une autre commune. Parallèlement, l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 concernant la gratuité des moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire, a entraîné une modification de la loi scolaire et de l'ordonnance du 19 avril 2016 fixant les montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Ces diverses modifications ont également eu des conséquences sur le règlement communal-type proposé aux communes. Ainsi, ce n'est qu'après la conclusion de la convention de fusion des cercles scolaires avec Avry et après l'adoption de cette dernière ordonnance, le 24 septembre 2019, qu'il a été possible de concevoir un règlement scolaire valide pour notre Commune.

Le règlement qui sera soumis à l'Assemblée communale était disponible sur le site internet de la Commune.

Parmi les éléments notables, nous tenons à préciser que ce règlement tient compte de la fusion des cercles scolaires et qu'il devra être modifié dès lors que les effectifs scolaires des deux communes permettront de former à nouveau et durablement deux cercles indépendants.

Notons également que ce règlement fixe la composition et l'organisation générale du conseil des parents. Un seul conseil est prévu pour le cercle scolaire fusionné. Toutefois, nous avons fait en sorte que tous les membres, récemment nommés, puissent poursuivre leur mandat.

Le montant facturable aux parents qui décideront d'adresser leur enfant auprès d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, en principe auprès de la Freie öffentliche Schule Freiburg a été fixé à un montant de CHF 1'000.- au maximum.

Enfin, le texte publié dans Matr'en cause prévoyait la possibilité d'infliger une amende aux automobilistes qui ne respecteraient pas les indications propres au site de Matran en matière de sécurité routière lors de la dépose ou la récupération d'enfants. Une telle disposition nous semblait en effet nécessaire pour garantir une sécurité accrue sur la place de parc de l'école aux heures de pointe. Toutefois, le Conseil communal doit retirer cet article selon l'avis du Service des communes.

Pour le reste, le règlement proposé reprend dans les grandes lignes le règlement-type proposé par la DICS et les dispositions déjà fixées dans la législation cantonale.

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

M. François Roubaty propose de rajouter un troisième alinéa à l'article 3 qui aurait la teneur suivante : Dans la mesure du possible, le Conseil communal et le Conseil des parents encouragent et favorisent la création d'une ligne Pedibus ».

Après consultation de ses collègues du Conseil communal, **M. Sébastien Dorthé** est d'avis que cet amendement peut être accepté.

M. François Roubaty propose encore un autre amendement pour l'article 12, en supprimant l'alinéa 2. Cet alinéa permettrait à la commune de demander une participation financière aux parents pour l'accompagnement aux devoirs. Il estime que la gratuité soulagerait les parents.

M. Simon Gabaglio relève qu'il s'agit d'une prestation supplémentaire non obligatoire. Dans les faits, les enseignants désignent les enfants qui ont besoin d'aide pour faire leurs devoirs. Il ne s'agit pas d'une surveillance des devoirs comme à l'AES, mais bien d'un étudiant qui explique les devoirs avec 3 ou 4 enfants. La participation demandée n'est pas exorbitante et cas de nécessité, une famille peut faire appel au fond Claraz.

Mme Suzanne Le Fort est contre la gratuité par expérience en tant qu'ancienne enseignante. Elle sait que, si c'est gratuit, les parents se sentent moins concernés et toujours plus de parents se désintéresseront de la scolarité de leur enfant.

La parole n'étant plus demandée, **M. Sébastien Dorthé** demande à l'assemblée de voter sur le 2^{ème} amendement de M. François Roubaty, à savoir la suppression du 2^{ème} alinéa de l'article 12. Il demande aux personnes présentes de voter en premier la proposition du

Conseil communal, soit le maintien de l'article 12 tel que publié sur le site Internet (sans la suppression de l'alinéa 2).

A une très claire majorité, cet amendement de M. Roubaty est rejeté.

Dans un deuxième temps, l'assemblée adopte un nouveau règlement scolaire, à savoir celui publié sur le site Internet de la commune, avec la suppression de la possibilité d'infliger des amendes (selon SCom) et l'amendement de M. François Roubaty sur Pédibus.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	74
Citoyens présents ayant le droit de vote:	73
Approuvent:	73
Refus:	0
Abstentions :	0

9. Information du Conseil communal

M. Sébastien Dorthe relève que le Conseil communal a deux communications.

Aménagement du territoire

Une délégation du Conseil communal a rencontré le Conseiller d'Etat Steiert pour faire le point de la situation sur l'aménagement de Matran. La situation est beaucoup moins grave que dans d'autres communes, Avry par exemple. Notre PAL et le PAD Champ Riond seront bientôt approuvés. Par la suite, les permis de construire pourront être traités normalement, excepté certaines habitations situées à plus de 300 mètres d'un arrêt de bus ou de la gare.

Election complémentaire au Conseil communal

M. Sébastien Dorthe informe l'assemblée de la démission de Mme Anne-Sophie Brady comme cela a été publié dans la Feuille Officielle, en raison de son prochain déménagement de la commune. Le dépôt des listes est fixé au 30 décembre 2019 et l'élection complémentaire aura lieu le 9 février 2020.

Il la remercie pour son travail et lui remet sous les applaudissements un bouquet de fleurs.

Mme Anne-Sophie Brady remercie ses collègues pour leur collaboration et l'assemblée pour sa confiance. Elle se met à disposition de la personne qui élue pour la transmission des dossiers et espère qu'il restera une présence féminine après son départ.

10. Divers

M. Sébastien Dorthe ouvre la discussion.

M. Gérard Guex relève qu'il y a 3 arrêts de bus à Matran. Deux sont de qualité, mais à l'arrêt Matran Village, il n'y a pas d'abri.

M. Sébastien Dorthe prend note de la demande.

M. Alberto Lamas relève que la commune a fait de grands efforts ces dernières années pour changer les ampoules des candélabres, afin de diminuer la consommation énergétique. Il propose de poursuivre ces efforts en mettant de l'éclairage intelligent (détecteur).

M. Sébastien Dorthé prend note de la demande.

M. Alberto Lamas relève qu'il y a un trottoir pratiquement sur toutes les routes communales à Matran, à part dans les impasses. Il y a une exception c'est la route du Creux Dorand. Pour la sécurité des enfants, il estime qu'un trottoir est nécessaire.

M. Sébastien Dorthé prend note de la demande qui sera examinée dans un premier temps par la Commission des routes, puis par le Conseil communal.

La parole n'est plus demandée.

A 23h01, **M. Sébastien Dorthé** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale :

Le secrétaire:

O. Pillonel

le syndic:

S. Dorthé